



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Médecin adjoint/adjointe C

Code fonction

7.09.021

2. But de la fonction

Sous la supervision de la hiérarchie médicale, collaborer avec les chefs/cheffes de clinique et les assistants/assistantes dans l'étude des cas présentés; confirmer ou infirmer le diagnostic; orienter les investigations et déterminer le traitement.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- les mêmes exigences que les autres médecins adjoints/adjointes, mais s'appliquant essentiellement aux médecins qui occupent des postes sans responsabilité médicale directe.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	N	D	K	A	I	Cl. max. 23
Points	66	17	65	5	59	Total 212